

# LE DELEGUE

## du personnel

7<sup>e</sup> ANNEE. — HEBDOMADAIRERédaction : 213, rue Lafayette — PARIS (10<sup>e</sup>)

## POUR DEFENDRE LA REPUBLIQUE

### Créer le grand courant du "NON"

**L** 8 août, de Gaulle a fait connaître ses volontés aux membres de son Comité consultatif constitutionnel. Comme il fallait s'y attendre, toutes les dispositions réactionnaires du projet de Constitution sont maintenues et le journal « Le Monde » du lendemain le précise :

« L'audition du général de Gaulle par le Comité consultatif, écrit-il, marque une étape importante des travaux constitutionnels. Non que le Président du Conseil ait apporté ou accepté, au fil du dialogue qui s'est établi, des changements de fond aux dispositions principales de l'avant-projet ; il a

au contraire maintenu sa position sur tous les points essentiels...

« Il n'a ainsi abandonné aucune des formules inscrites dans le projet. Toutefois, il a confirmé que le gouvernement prendrait en considération tous les aménagements qui lui paraîtraient de nature à améliorer le fonctionnement des institutions prévues, sans attenter à l'esprit ni aux grandes lignes de son texte. »

Voilà qui apporte un cinglant démenti à ceux qui nourrissent encore des illusions sur les pouvoirs du Comité consultatif Constitutionnel, et sur sa capacité de « démocratiser » le projet.

L'armée va faire voter en Algérie et dans les territoires colonisés d'Afrique Noire et de Madagascar. L'hebdomadaire du Comité de Salut Public d'Algérie, consacre d'ailleurs son éditorial du 9 août au référendum.

« L'Algérie, y lit-on, le Sahara et l'armée diront « OUI » avec enthousiasme et sans hésitation à la nouvelle Constitution, et « OUI » au général de Gaulle, afin de réaliser l'intégration et la rénovation françaises qui, seules, pourront sauver la France, ses provinces algériennes et sahariennes incluses. »

Et chacun comprend ce que cela veut dire.

La radio et la télévision aux mains des hommes du général ont, depuis longtemps, commencé la campagne des « OUI ». Et l'on agite à nouveau les dangers de guerre civile et l'on devient aussi menaçant. N'est-ce pas Michel DEBRE, Garde des Sceaux de de Gaulle qui nous l'affirme dans son allocution du 9 août à la télévision :

« En votant « contre », les Français se prononceraient pour les troubles et l'aventure ; en votant « pour », ils marqueraient leur choix pour l'espérance et le redressement du pays. »

Voilà des méthodes caractéristiques du fascisme : Vous êtes d'accord avec nous ou gare ! De Gaulle en use de même avec les peuples des territoires d'outre-mer, à qui il refuse l'indépendance, non sans brandir, lui aussi, la menace : « Acceptez... Sinon, ce serait la sécession, avec toutes les conséquences qu'elle comporterait et aux risques et périls de ceux qui la choisiraient ».

Pour sérieux que soient ces avertissements, ils traduisent

### La COMMISSION ADMINISTRATIVE de la C.G.T. :

La C.A. de la C.G.T., réunie le 13 août a, dans son communiqué, examiné la situation au Moyen-Orient et en Algérie et les tâches qui en découlent. Elle a également porté appréciation sur les résultats de la délégation du Bureau confédéral auprès du ministre du Travail.

Sur la situation intérieure, après avoir constaté

« que l'expérience gaulliste de pouvoir personnel se développe selon les vues des conjurés, du 13 mai »... « La Commission administrative considère que dans la période actuelle la défense active des organisations, des militants, des libertés et des droits acquis, en un mot de la République est le premier devoir des organisations syndicales. Elle appelle en particulier à développer la constitution et l'activité des comités de défense de la République dans les entreprises et dans les localités, et à amplifier à un rythme croissant jusqu'au 28 septembre la campagne pour le « NON » au référendum en conformité des orientations et directives qui ont été et seront données.

Dans une telle situation la Commission Administrative estime qu'il est essentiel d'assurer avec fermeté et résolution la tâche permanente et fondamentale de défendre les conditions de rémunération, d'emploi et de vie de la classe ouvrière. Tandis que le gouvernement et le patronat prétendent bloquer l'ensemble des salaires et traitements, dont le pouvoir d'achat a depuis un an été réduit en moyenne de 10 % par l'augmentation des prix et des profits, des actions unies et des succès récents dans différentes corporations témoignent de la possibilité d'obtenir des satisfactions appréciables aux légitimes revendications des travailleurs. La Commission Administrative appelle à développer de telles actions unies pour l'augmentation des salaires, traitements, pensions et retraites, elles correspondent aux besoins et aux vœux des salariés et peuvent aboutir à de larges succès.

## Créer le grand courant du "NON" (suite)

néanmoins les difficultés très grandes que rencontrent le général et ses amis pour faire plébisciter la nouvelle constitution. Indicative est à ce point la décision d'aller vite et pour ce faire, d'avancer la consultation au 28 septembre, au lieu du 5 octobre primitivement prévu.

Indicative aussi est la décision de de Gaulle de faire sans tarder un voyage de propagande en Afrique Noire, à Madagascar et en Algérie, puis d'effectuer un tour de France dans les grandes villes des neuf « provinces » françaises.

C'est qu'en effet, dans tout le pays, de nombreuses réserves sont faites sur le projet de constitution, de nombreuses protestations s'élèvent, venues des milieux les plus divers et nombreux aussi sont ceux qui, en conséquence, appellent les citoyens à voter « NON ». Voici quelques-unes de ces déclarations qui complètent celles déjà citées dans les numéros 90, 91 et 92 de ce bulletin.

François MITTERAND (« Courrier de la Nièvre » 5 août) :

*« Le général de Gaulle, comme les constituants de 1875, bâtit un régime davantage avec ses regrets qu'avec ses espoirs, et ne conçoit la République qu'assortie d'un corset monarchique. Au bout de son système, qui voit-on apparaître ? Le chef de la monarchie future issu du suffrage universel, choisi par la volonté populaire et qu'aucune entrave n'empêchera d'agir, et finalement de triompher. »*

Lucien COFFIN, ancien député socialiste du Cher, qui, parlant à titre personnel devant le comité de défense de la République de Saint-Amand-Montrond, a fait une critique acerbe du projet de Constitution déposé par de Gaulle, et qui, en conclusion, a appelé les républicains à la vigilance et à la défense des institutions républicaines, et s'est déclaré personnellement opposé au projet de Constitution.

Jean BAYLET, député du Tarn-et-Garonne qui, le 5 août, au cours de réunions des élus radicaux-valoisais, après avoir manifesté son hostilité aux principales dispositions du projet constitutionnel, a affirmé :

*« Si l'avant-projet n'est pas profondément modifié, je ferai campagne pour le « NON » au référendum, et je ne serai pas « seul ».*

Caractéristique aussi est l'appréciation portée par le groupe parlementaire socialiste le 6 août qui, à l'unanimité moins une voix et trois abstentions, déclare dans une motion :

*« Dans l'état actuel de l'avant-projet constitutionnel, le groupe parlementaire constate qu'il comporte de graves dangers pour la République et décide de saisir le Comité directeur du Parti. »*

Le Bureau provisoire de l'« Union des forces démocratiques » créé sur l'initiative de Daniel Mayer, et qui comprend entre autres Edouard Depreux, Robert Verdier, François Mitterand et Pierre Mendès-France, publie également un manifeste dans lequel il déclare inacceptable l'avant-projet de Constitution pour « trois sortes de raisons : ses principes, sa structure et son cadre », et conclut : « le peuple républicain, avec résolution, aura à répondre « NON ».

L'UNION PROGRESSISTE, dans un communiqué du 10 août, « dénonce avec force le caractère réactionnaire et antidémocratique du projet de Constitution que le gouvernement vient de rendre public ».

Elle fait appel « à tous les républicains pour que, dès maintenant ils s'organisent et s'unissent afin de faire du « non » au projet de Gaulle une grande campagne nationale en faveur des libertés publiques, de l'égalité entre les peuples, et de la démocratie ».

\*\*\*

Toutes ces réserves, toutes ces critiques, toutes ces oppositions au projet de Constitution, émanant de personnalités ou d'organisations diverses, ne peuvent manquer d'avoir un profond écho auprès des plus larges masses de travailleurs. Il faut donc les populariser.

Elles ne peuvent manquer aussi de favoriser la prise de position des organisations de base F.O. et C.F.T.C. en commun avec les organisations de base C.G.T., ou bien la prise de position de militants de F.O., de la C.F.T.C., à côté de militants de la C.G.T. Ces prises de position communes, il importe de les rechercher aux divers échelons du mouvement syndical.

Dans le même esprit, des contacts doivent être pris en vue d'appels communs avec les organisations du S.N.I. et de la F.E.N. sur le plan départemental, cantonal et local, ce qui, par ailleurs, peut avoir pour effet dans de nombreux cas, d'établir une collaboration fructueuse à la ville comme à la campagne.

Enfin, il est important également de rechercher toutes les possibilités pour faire se prononcer maintenant les travailleurs eux-mêmes pour le « NON », dans les réunions, assemblées diverses, dans les cantines, vestiaires, à la porte des entreprises, sur tous les lieux de travail.

Parfois, pour pallier les difficultés de réunir les travailleurs, qui tiennent aux horaires différents, au travail en équipes, au mode de transport des ouvriers, etc..., il sera possible, par exemple, que la section syndicale ou le syndicat mette en circulation des listes de pétition en faveur du « NON ». Dans un atelier, service, bureau, chantier, village, un groupe d'ouvriers connus peuvent également se prononcer, et demander aux autres travailleurs de se prononcer, eux aussi, par pétition.

La poursuite d'un tel objectif, par les efforts d'éclaircissement qu'il entraîne sur toutes les questions, contribuera à créer un grand courant pour le « NON » au référendum.

Ce courant sera d'autant plus puissant que la publicité sera faite autour des résultats obtenus, dans la presse, dans des tracts syndicaux ou par tout autre moyen, selon les initiatives des militants.

Un tel travail de masse favorisera enfin la création des comités de défense de la République auxquels il convient d'attacher beaucoup d'attention.

### Défendre le droit de grève !

DANS le n° 92 de ce bulletin, nous dénonçons un certain nombre de menaces contre le droit de grève. Une ordonnance du gouvernement de Gaulle, signée de Debré, Pinay, Guy Mollet, en date du 6 août (« J.O. » du 7 août), vient de confirmer cette offensive. Elle retire aux fonctionnaires de l'administration pénitentiaire les garanties du statut, et l'article 3 déclare que :

*« ... toute cessation concertée du service, tout acte collectif d'indiscipline caractérisée est interdit. Ces faits, lorsqu'ils sont susceptibles de porter atteinte à l'ordre public, pourront être sanctionnés en dehors des garanties disciplinaires. »*

La chose est claire : c'est le droit de grève qui est supprimé.

Un tel texte est d'une gravité extrême qui justifie la réprobation générale des fédérations de fonctionnaires et du secteur nationalisé. C'est en effet le premier coup porté contre le droit de grève des fonctionnaires, et chacun comprend qu'après cette première attaque, d'autres peuvent suivre très rapidement, non seulement à l'encontre des salariés du secteur public, mais aussi contre ceux du secteur privé.

L'envoi de protestations des U.D., des U.L., des syndicats et des sections syndicales (du secteur privé y compris) s'impose comme première manifestation de la volonté des travailleurs de défendre leurs droits et libertés, comme première manifestation de la riposte nécessaire.

# LES PRÉTENDUS " SACRIFICES POUR TOUS "

**D**E GAULLE et son ministre des Finances PINAY nous ont parlé à nouveau de « stabilisation » et de « sacrifices pour tous » :

- Pinay à la radio, le 27 juillet : « *Alors que le gouvernement fait appel au civisme de tous, il est normal, il est légitime qu'il recherche l'égalité dans les sacrifices...* »
- De Gaulle à la radio, le 1<sup>er</sup> août : « *A toutes les catégories françaises, j'ai demandé, je demande de prendre une part des sacrifices grâce auxquels s'ouvrira largement la porte de l'espérance.* »

La réalité dément ces affirmations démagogiques.

## Hausse des prix et blocage des salaires pour les salariés.

« Rien ne peut actuellement être ajouté à la rémunération du personnel des services publics, des fonctionnaires, des militaires malgré les quasi-promesses qui, naguère, leur avaient été faites et il doit en être de même pour les travailleurs du secteur privé », a ajouté le général.

La chose est claire : Ni le gouvernement, ni le patronat, ainsi encouragé et soutenu par De Gaulle, n'entendent augmenter les salaires, cependant que le pouvoir d'achat des salariés a diminué de 10 % en un an.

Et malgré les promesses de « baisses » des prix, ceux-ci continuent à monter :

— Du 19 au 26 juillet, 23 denrées alimentaires essentielles (viandes, beurre, œufs, fruits) ont vu leur prix augmenter.

— Par rapport au mois de juillet 1957, les produits alimentaires essentiels ont subi des hausses importantes : biftek 22 %, bœuf (plat de côtes) 37 %, mouton 15 %, porc (échine) 30 %, jambon 20 %, beurre 11 %, œufs 14 %, camembert 23 %, bananes 41 %, pêches 60 %, abricots 204 %, oranges 32 %, et ce n'est pas la baisse de 42 % sur le prix des navets et de 49 % sur celui des carottes qui compensent les hausses citées.

Si donc, on tient compte de la part importante des frais de nourriture dans les budgets ouvriers, c'est beaucoup plus de 10 % de « sacrifices » qu'on veut imposer aux salariés.

## Des « sacrifices » légers pour les « possédants ».

En regard des sacrifices imposés aux salariés, De Gaulle ne pouvait manquer de faire état de ceux demandés aux capitalistes. « C'est ainsi, a-t-il déclaré, qu'environ 50 milliards d'impôts supplémentaires viennent d'être mis à la charge des possédants. »

Quelques remarques s'imposent tout d'abord :

— Les dits possédants sont loin d'être saignés par l'impôt, car 4.092 milliards, soit les 3/4 des impôts prélevés en France, le sont sous forme d'impôts indirects, c'est-à-dire d'impôts payés par les consommateurs, pour l'essentiel, par les gens à revenus modestes et les salariés.

En ce qui concerne les impôts directs, 1/3 seulement de ceux-ci sont payés par les sociétés capitalistes.

Leur demander un impôt supplémentaire ne serait donc pas si terrible.

— Une bonne partie des sommes prélevées par l'Etat revient aux capitalistes. Par le jeu des subventions, des commandes de l'Etat et de privilèges divers, c'est environ 40 % du budget de l'Etat qui retourne ainsi aux grandes sociétés.

En ce qui concerne les 50 milliards demandés aux possédants, précisons enfin :

— Ils n'excèdent pas dans la réalité 20 milliards (taxe somptuaire et taxe ordinaire) si l'on tient compte que les 30 milliards de taxe civique,

de majoration de la taxe dite T.V.A. et d'augmentation du prix de l'essence seront payés en définitive par les consommateurs.

— La fameuse augmentation du prix de l'essence qui porte le litre à 95 fr. 20 n'est même pas égale pour tous. En effet, sur intervention de Soustelle, les privilèges de prix sont maintenus en Algérie et les colons ne paieront l'essence que 49 fr. 80 le litre. Quant aux milliardaires en villégiature sur la Côte d'Azur, en s'approvisionnant aux pompes pour les bateaux de pêche, ils ne payent que 30 fr. le litre pour l'alimentation de leurs yachts. Voilà qui leur permettra de payer la « taxe somptuaire sur les bateaux de plaisance ».

Mais même si ces impôts nouveaux demandés aux capitalistes atteignaient 50 milliards, si l'on établit le rapport entre ces 50 milliards et la masse des revenus capitalistes, on s'aperçoit que le « sacrifice » ne représente en réalité que 1 % des revenus, revenus qui sont d'ailleurs en augmentation constante de 10 % par an (c'est ainsi qu'en un an, les revenus capitalistes sont passés de 5.870 à 6.560 milliards).

1 % POUR LES CAPITALISTES ET 10 % POUR LES SALAIRES, VOILA CE QUE DE GAULLE ENTEND PAR « EGALITE DANS LES SACRIFICES ».

## Faire un effort inégalé de propagande

LA FEDERATION DU SOUS-SOL, dans son bulletin du 29 juillet, destiné à ses militants, appelle à « un effort inégalé de propagande pour le « NON » au référendum ».

« Dans tous les conseils syndicaux, écrit-elle, il faut que soit discuté ce point : Comment allons-nous faire pour augmenter la diffusion de la presse syndicale et particulièrement de la « VIE OUVRIERE ».

Elle ajoute : « Les autres formes de propagande ne doivent pas être pour autant négligées. Nous pensons notamment à l'utilisation de la presse quotidienne, à celle de panneaux syndicaux, aux tracts, journaux de puits, aux articles locaux dans nos journaux corporatifs.

Pour le référendum, la Fédération va faire un très gros effort : un « Travailleur du Sous-Sol » (comme pour les élections de délégués-mineurs) va être édité au début de septembre. Il est destiné à être distribué gratuitement à tous les ouvriers, employés et retraités. La Fédération va, en outre, éditer des papillons gommés et au moins une affiche.

« Commencez déjà à réfléchir, conclut l'appel fédéral, sur ce que vous allez faire dans les syndicats et sections syndicales et de l'argent à ramasser pour financer cet effort de propagande. »

\*\*

## PUY-DE-DOME

Le secrétaire de l'U. D. nous écrit : « Nous avons fait plusieurs réunions de militants avec l'audition du disque, voire même en arrivant dans une localité, rassemblé sept ou huit camarades pour leur faire entendre le disque et prendre ensuite avec eux des dispositions pour diffuser la « V. O. » sur le plan local. Dans ce domaine, nous avons des résultats appréciables et nous poursuivons afin d'étendre partout ce mode d'activité pour développer au maximum notre propagande jusqu'au référendum-plebiscitaire et prendre des mesures pour maintenir en place les centres de diffusion créés. »

# RIPOSTES AUX MENÉES FACTIEUSES

**O**PERANT à l'abri du pouvoir personnel de de Gaulle qui leur assure une impunité équivalant à une protection, les fascistes multiplient leurs actes de banditisme. Ils poursuivent les agressions contre les sièges des organisations démocratiques et s'en prennent à la vie même des militants de la classe ouvrière et des républicains.

Cette agitation fasciste dirigée contre les républicains, contre ceux qui prennent nettement position contre le projet de Constitution du général, souligne encore le véritable caractère de ce projet et dévoile un peu plus quelles sont les forces sociales qui soutiennent de Gaulle.

Elle ne peut manquer d'alerter tous les démocrates et, de fait, partout leur protestation s'élève, la riposte s'organise, faisant reculer les fascistes.

- Le 25 juillet, à Lyon, une charge de plastic est lancée contre la vitrine d'un café tenu par l'épouse d'un conseiller municipal communiste.

De tels actes se sont multipliés dans le Rhône, ces derniers temps, sans que leurs auteurs aient été inquiétés par les Pouvoirs publics.

Le 28 juillet, un meeting de protestation républicaine s'est tenu à Lyon, cependant que le Conseil Municipal de Roanne, à la majorité des communistes, socialistes et radicaux, adoptait un vœu demandant :

*... aux Pouvoirs publics de dissoudre les comités dits « de salut public », organisations illégales et sous le couvert desquelles agissent des groupes factieux.*

- Le 27 juillet, André Ducourt, secrétaire général de l'U.D. C.G.T. des Deux-Sèvres, est agressé dans les locaux de la Bourse du Travail à Niort.

Un meeting de protestation est organisé le 31 juillet, auquel Gauteron, responsable de l'U.D. C.F.T.C., prend la parole. Par ailleurs, de nombreux messages de sympathie ont été adressés à l'U.D., parmi lesquels celui du député radical du département, message dans lequel il rappelle son attachement aux libertés républicaines.

A cette occasion, le Bureau Confédéral de la C.G.T. du 2 août :

*« ... appelle à la vigilance dans la défense des militants et demande que la plus grande détermination anime les travailleurs pour pourchasser les fascistes et pour répondre à leurs actes de banditisme par des ripostes immédiates et décisives. »*

- Dans la nuit du 29 au 30 juillet, un groupe de fascistes tente, pour la deuxième fois, d'attaquer le siège de la Fédération Communiste de Seine-Maritime, à Rouen, sous l'œil bienveillant de la police.

Les militants assurant la garde du local mettent les nerfs en fuite avant qu'ils n'aient pu perpétrer leur forfait.

Dans la même nuit, un attentat au plastic est commis contre le siège de la section communiste de Valence (Drôme).

Le Préfet interdit la manifestation de protestation des Républicains prévue pour le 30 juillet, mais il ne peut empêcher que des centaines de signatures soient recueillies sur des pétitions qui condamnent l'attentat fasciste et exigent le châtimement des coupables. Cette pression populaire, ainsi que les preuves indiscutables fournies obligent les Pouvoirs publics à agir et, le 4 août, les quatre fascistes auteurs de l'attentat sont arrêtés.

- Le 30 juillet, un comité fasciste d'Amiens, camouflé sous le titre de « Comité de soutien à De Gaulle pour le référendum », prétend tenir un meeting à l'Hôtel de Ville.

A l'appel du Comité de défense des libertés républicaines et de la section du Parti Communiste, environ mille Républicains occupent la salle réservée aux fascistes et tiennent un meeting à leur place, sous la pré-

sidence de l'ancien député socialiste Lebel. Un représentant de l'U.G.S., Lamps, député communiste, et Duvivier, secrétaire de l'U.D. C.G.T., prennent successivement la parole.

- Le même jour, à Brive, un comité fasciste, qui se prétend « Comité corrézien d'union nationale et républicaine » tente de tenir un meeting au Pont-Cardinal, sous la présidence du député Dronne, avec la participation de Noailac, ancien milicien sous l'occupation, et actuellement membre d'un des comités de « Salut Public » d'Algérie. 35 personnes seulement sont présentes.

Cinq cents Républicains contre-manifestent à l'appel des Comités de défense de la République, de l'U.D. C.G.T. et de la section communiste. Les 200 policiers qui protègent la manifestation fasciste attaquent, faisant 25 blessés, mais ils sont repoussés et les fascistes doivent déguerpir.

- Toujours le 30 juillet, Neuwirth débarque à Saint-Etienne pour assister à la réunion du Conseil Municipal. Mais depuis plusieurs jours, dans les puits et les usines, les ouvriers, les Républicains stéphanois se préparaient à assister à la séance. Leur présence massive, à l'Hôtel de Ville, contraint Neuwirth et ses nerfs à reculer. Neuwirth doit quitter Saint-Etienne précipitamment sans avoir assisté à la réunion du Conseil.

- Dans la nuit du 31 juillet, à Bordeaux, attentat au plastic au domicile d'un médecin membre d'un comité girondin pour la défense de la République.

Dans cette ville, dont le maire est le gaulliste Chaban-Delmas, les factieux bénéficient d'une impunité totale. Sérieusement corrigés à plusieurs reprises par les Républicains, ils passent maintenant aux attaques isolées contre les antifascistes.

Cet attentat a soulevé une profonde indignation parmi la population et plusieurs délégations de travailleurs d'entreprises bordelaises ont également protesté auprès des pouvoirs publics.

- Le 2 août, Poujade, assisté d'un membre du Comité de Salut Public d'Alger, entend tenir un meeting à Seyssel (Ain). Là encore, il doit fuir.

A l'appel des organisations démocratiques de l'Ain, de la Savoie et de la Haute-Savoie, plus de 1.500 Républicains occupent le stade où Poujade devait parler, puis, pendant plus d'une heure, ils défilent dans les rues de la ville.

- Dans la nuit du 5 août, une bombe au plastic ravage l'ancien local des Jeunesses Communistes, rue Juliette-Récamière, à Lyon. C'est le dix-huitième attentat perpétré dans cette région par les hommes de main du « Comité de Salut Public ».

- Le 7 août, à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), six fascistes surgissent d'une auto conduite par Michelot, directeur de l'usine de la « Cellulose d'Aquitaine » et agressent sauvagement un petit groupe de militants communistes (parmi lesquels le député Marcelle Rumeau) venus pour prendre la parole à la sortie de l'usine.

Dans la même nuit, un commando défonce à coups de pavés les fenêtres du siège de l'Union locale des Syndicats du 12<sup>e</sup> Arrondissement de Paris. Un groupe fasciste opère aussi à Argenteuil, où il tente, sans succès, de pénétrer dans une permanence du Parti Communiste.

- Le 9 août, le siège de la section communiste de Neuilly-sur-Seine est attaqué. Les nerfs prennent la fuite après avoir brisé une vitrine.



S.P.E.C. - Châteauroux  
Le Gérant : DESHAYES Maurice.